



REGARDS CROISÉS SUR LA RÉFORME DES PLUS-VALUES IMMOBILIÈRES DES PARTICULIERS

Par **Hélène Paerels**,
Consultante au CRIDON Nord-Est, Docteur en Droit
et **Frédéric Vauvillé**,
Conseiller Scientifique du CRIDON Nord-Est, Professeur agrégé des Universités.

La seconde loi de finances rectificative pour 2011 a introduit de **nouvelles règles en matière de plus-values immobilières des particuliers**, en particulier en modifiant l'abattement pour durée de détention à compter du 1^{er} février 2012.

Au-delà de cette nouvelle donne que la profession devra bien sûr maîtriser, il s'impose dès à présent de réfléchir à des « stratégies d'évitement » pour répondre aux attentes de vendeurs, qu'ils soient ou non déjà engagés dans un processus de vente.

C'est dans cet esprit que le CRIDON Nord-Est vous propose, à l'occasion d'une **conférence du soir** de répondre à ces questions :



- Le nouvel abattement pour durée de détention : comment l'appliquer ?
- Le nouvel abattement : quelles modalités d'entrée en vigueur ?
- Peut-on « purger » la plus-value si on ne souhaite pas vendre dans l'immédiat ?
- Quid face à un compromis qui ne pourra être régularisé avant le 1^{er} février prochain ?
- Comment organiser la signature de l'acte authentique ?
- Quelle reconnaissance d'avis donné ?
- Le vendeur peut-il « casser » le compromis ?

Bulletin d'inscription
[CONFÉRENCE DU SOIR]



Horaires :
Début conférence : 17h
Discussion :
19h - 19h30
Cocktail : à partir de 19h30

INSCRIPTION

Maître..... Notaire à.....

Assistera à la conférence de (Merci de mettre une croix en face du lieu de votre choix) :

- » AMIENS, le mardi 6 décembre 2011 à la Faculté de Droit, Université Picardie Jules Verne**
10 Placette Lafleur à AMIENS (amphithéâtre Condorcet).



Merci de nous envoyer votre réponse avant le 5 décembre 2011.

- » REIMS, le mardi 13 décembre 2011 à La Chambre Interdépartementale des Notaires,**
44 Cours Jean-Baptiste Langlet à Reims (salle des adjudications).






Merci de nous envoyer votre réponse avant le 9 décembre 2011.

- » LILLE, le jeudi 15 décembre 2011 à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales, Université Lille2, Droit et Santé.**
1 Place Déliot à LILLE (amphi Cassin).



OU EN VISIO CONFERENCE AU TARIF DE 35 EUROS :

- » Conseil régional des notaires, 22 Rue de la Ravinelle à Nancy**
 Le nombre de places est limité à 50 personnes
- » Chambre des notaires, 22 Quai de Dogneville à Epinal**
 Le nombre de places est limité à 50 personnes
- » Etude de Mes Rufin et Michel, 4 avenue Albert 1^{er} à Verdun**
 Le nombre de places est limité à 25 personnes



Merci de nous envoyer votre réponse avant le 12 décembre 2011.

A retourner uniquement
par voie postale
accompagné du paiement
A l'attention de Mme FLEURY
au CRIDON NORD-EST,
9 Rue de Puébla,
BP 51212
59013 LILLE CEDEX

Sera accompagné de : M.....
M.....
M.....

- Joint un chèque de (70 € TTC/participant) à l'ordre du CRIDON Nord-Est.
OU
 Joint un chèque de (35 € TTC/participant en visioconférence) à l'ordre
du CRIDON Nord-Est.

Merci de nous indiquer l'adresse e.mail à laquelle nous vous enverrons un support de travail